

Carte d'identité et passeport : un nouveau service proposé par la commune

Dans le cadre de l'extension des services qu'offre la commune, la mairie déléguée de Lanhélin accueille un service des cartes nationales d'identité (CNI) et passeports depuis le 8 janvier. Les démarches sont très réglementées et hypersécurisées ; la confidentialité est assurée dans un bureau destiné à accueillir les demandeurs, avec du matériel dédié à cette activité. Dans la pratique : une pré-demande doit être remplie en ligne, notamment via le site internet de la commune de Mesnil-Roc'h. En cas de difficulté dans cette étape, il est conseillé de prendre rendez-vous avec le guichet France services, situé au bureau de Poste de Saint-Pierre-de-Plesguen (tél : 02 99 21 91 29 et mél mesnil-roch@france-services.gouv.fr). Cette pré-demande effectuée, avec achat en ligne d'un timbre fiscal, il convient de prendre rendez-vous en ligne ou par téléphone, muni des documents précisés sur ce formulaire de pré-demande.

Pratique : la mairie déléguée de Lanhélin est ouverte :

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi de 14h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h
- Vendredi de 14h à 18h

Tél : 02 99 73 85 45 et mél : accueil@mesnilroch.bzh